

l'époque de la Confédération le gouvernement de l'Île avait deux cent milles de chemin sous contrat; il n'y a pas eu d'arrangement distinct de fait à cet égard; les autorités locales ont continué en charge de sa construction, le gouvernement de la Puissance payant sur des certificats. Le montant total ainsi payé est d'à-peu-près \$44,000 et le certificat final de l'ingénieur est attendu. Le gouvernement de la Puissance n'a rien à faire avec les contracteurs, ils règlent avec le gouvernement de l'Île. Le gouvernement de la Puissance a eu cependant à prendre des mesures de bonne heure l'été dernier pour se préparer à faire fonctionner le chemin, et certaines dépenses ont en conséquence été encourues. L'argent demandé maintenant est pour l'opération du chemin, et n'a aucune connexion avec la réclamation des contracteurs. Il ajoute en réponse à une couple d'autres questions que des préparations sont faites pour obtenir plus de locomotives en addition au maintien de celles qu'ils ont déjà.

M. DOMVILLE dit qu'il est informé que six des locomotives sur le chemin de fer sont de bien peu de service. Le gouvernement de la Puissance a dû assurer les débentures pourvoyant à rencontrer le coût de construire le chemin. Le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard a donné un contrat à MM. SCHREIBER et BURPEE pour construire un chemin de fer qui fut payé par l'émission des débentures du gouvernement de la Puissance lorsque l'Île entra dans la Confédération. Et puis la Chambre est informée que plusieurs des locomotives sont usées. Le gouvernement de l'Île, ou les contracteurs, doivent être responsables de placer le chemin de fer dans une position qui ne nécessitera pas de réparations aux locomotives ni l'achat de neuves.

L'HON. M. MACKENZIE dit que le contrat n'a pas été fait avec le gouvernement de la Puissance. M. SWINYARD a été envoyé dans l'Île l'été dernier, pour faire une inspection minutieuse de tout le chemin. Comme M. BOYD, l'ingénieur du gouvernement de l'Île, était employé par eux et non pas par le gouvernement de la Puissance, et que M. GREGORY, l'ingénieur des contracteurs était partiellement employé

par eux comme conducteur des travaux, il était désirable, dans l'intérêt du public, d'avoir une inspection de tout le chemin, faite par un ingénieur indépendant nommé par le gouvernement de la Puissance. Le rapport résultant de cette inspection et tous les détails qui s'y rattachent, est sous presse, il espère qu'il sera distribué dans une couple de jours. Il y a quatorze locomotives, dont six pesantes, quatre comparativement légères, ou trop légères pour le trafic général, et les autres sont de moyenne grosseur.

M. DOMVILLE espère que les papiers que le gouvernement doit descendre, contiendront toutes les particularités relatives au transfert du chemin de fer à la Puissance.

L'HON. M. MACKENZIE dit qu'il n'y a pas de papiers en connexion avec le transfert. Du moment que le contrat sera fini, le chemin se trouve, comme matière de fait, transporté à la Puissance. Mais ils n'ont pas le pouvoir de forcer le gouvernement de l'Île de faire aucune chose.

M. DOMVILLE espère que la Puissance n'est pas obligée de recevoir le chemin dans n'importe quelle condition qu'il plaira aux contracteurs le laisser, parce qu'il n'aimerait pas qu'on lui dirait à la prochaine session que le chemin a été reçu dans une condition telle qu'il ne paie pas ses dépenses. Il ne va pas condamner le gouvernement, mais il veut que le chemin soit transféré dans une condition satisfaisante.

M. SINCLAIR dit que le gouvernement de la Puissance n'a payé un seul dollar pour la construction du chemin de fer de l'Île. A l'époque de la Confédération toutes leurs obligations furent sous ce titre chargées contre l'Île, et des subsides dus à la colonie, on a déduit \$200,000 par année par rapport au chemin de fer. Tout ce que le gouvernement de la Puissance a à faire, c'est de faire fonctionner le chemin. Un montant de \$200,000 fut placé dans les estimés pour le fonctionnement du chemin, et contre cela doit être placé tout le montant gagné. Il n'a aucun doute que d'ici à très-peu d'années, le chemin se paiera lui-même. Le gouvernement provincial avait à s'occuper de l'accomplissement du contrat pour la construction du chemin. Le gouvernement